



LYCÉE POLYVALENT
100 Avenue Léo Lagrange
59530 LE QUESNOY.
Téléphone : 03.27.20.54.90.

Courriel : ce.0590168m@ac-lille.fr

Site Internet :

<http://eugene-thomas-le-quesnoy.savoirsnumeriques5962.fr/>

INSTRUCTIONS POUR LA RENTREE SEPTEMBRE 2018

I - RENTREE DES CLASSES DU LYCEE POLYVALENT :

	Secondes générales technologiques et professionnelles	Premières générales, technologiques et professionnelles	Terminales générales, technologiques et professionnelles	PMED
Lundi 3 septembre 2018	8h00 – 12h00			10h00 – 12h00
	13h00 – 16h00 & Distribution des livres par APE	14h00 - 17h00 & Distribution des livres par APE	14h00 - 17h00 & Distribution des livres par APE	
Mardi 4 septembre 2018	Début de l'emploi du temps officiel de tous les élèves			

Le repas de midi est assuré pour tous les demi-pensionnaires et internes qui le souhaitent dès le 3 septembre.

L'emploi du temps dicté prendra effet le mardi 4 septembre 2018 à 8h00.

Lundi 10 septembre 2018 à 18 heures : réunion destinée à l'ensemble des parents d'élèves à la salle restauration collège.

II - INTERNAT

L'accueil et l'installation dans les dortoirs se feront à la demande de la famille.

L'élève interne doit se munir d'un cadenas (de préférence à combinaison) et d'un trousseau comprenant un drap-housse, un peignoir de bain, le nécessaire de toilette, 1 couette, 1 oreiller et une tenue de sport dans un sac. Les vêtements doivent être marqués de façon indélébile.

Eviter les objets de valeur (rappel du Règlement Intérieur Article VI, alinéa 6.5).

Vendredi 7 septembre 2018 à 17 heures : réunion destinée aux parents des internes en Salle Polyvalente du Lycée.
Votre présence est vivement recommandée.

III - TRANSPORTS SCOLAIRES

Les nouveaux élèves du lycée polyvalent (y compris ceux qui étaient au Collège Eugène Thomas en 2017/2018), doivent faire une demande de titre de transport scolaire (Bus et SNCF) à partir du site internet : <https://nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

IV – RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Le choix de la qualité de l'élève (externe, demi-pensionnaire ou interne) sera définitif à partir du 15/09/2017. Pendant l'année scolaire, les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire ou à l'internat en cours de trimestre. Les autres changements de qualité sont autorisés sous certaines conditions.

Cf. circulaire annexe jointe au dossier.

V - MANUELS SCOLAIRES

L'association des parents d'élèves offre un service de location des manuels scolaires : cf. circulaire annexe.

VI - CHANGEMENTS DE SITUATION

Tout changement de situation familiale, d'adresse, ou de numéro de téléphone doit être signalé au secrétariat du lycée par courrier.

VII - BOURSES

Les élèves boursiers qui changent d'orientation pour la rentrée scolaire 2018 doivent retirer un imprimé au secrétariat lycée.

VIII – AIDES SOCIALES

Cf. circulaire annexe jointe au dossier.

IX – CLASSE PREPARATOIRE AUX CONCOURS PARAMEDICAUX ET SOCIAUX

- Les élèves de la classe préparatoire aux concours paramédicaux et sociaux ont le statut de lycéen, ils sont soumis au même règlement intérieur.
- Les élèves qui étaient boursiers en terminale doivent faire une vérification de ressources auprès du secrétariat du lycée. Les élèves venant d'un autre établissement, doivent faire un transfert.
- Tous les élèves continuent à bénéficier du régime sécurité sociale de leurs parents.

X – VIE SCOLAIRE

Nous attirons votre attention sur le règlement intérieur de l'établissement figurant dans le carnet de correspondance qui sera distribué le jour de la rentrée. Il définit clairement les règles de fonctionnement ainsi que les droits et les obligations de chacun de ses membres. Normatif, le règlement intérieur est aussi éducatif et informatif. **Ce carnet de liaison doit être rempli et signé régulièrement par les parents ; l'élève doit toujours l'avoir en sa possession.**

Dès le début d'année scolaire, un code individuel d'accès à *Pronote* sera transmis aux responsables légaux et leur permettra de suivre la scolarité de leur(s) enfant(s) (notes, absences etc.).

En cas d'absence de leur(s) enfant(s) en classe, les responsables légaux seront automatiquement informés par SMS. Si la famille ne souhaite pas en être avertie par ce biais, il faudra en informer par écrit les Conseillers Principaux d'Éducation.

Toute absence exceptionnelle devra obligatoirement être faite par écrit sur papier libre, signée par les responsables légaux et l'élève 24h00 avant afin d'être remise aux Conseillers Principaux d'Éducation.

XI - OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT PENDANT LA PERIODE DES CONGES SCOLAIRES

Du 9 au 13 Juillet 2018, le secrétariat est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sauf le samedi. Durant la période du 14 juillet au 26 août 2018 inclus, l'établissement est fermé au public.

Le Proviseur,
D. HANSJACOB